

**TEST PREALABLE  
A LA PRATIQUE DES ACTIVITES AQUATIQUES ET NAUTIQUES EN  
CENTRE DE VACANCES OU EN CENTRES DE LOISIRS  
TEST DE NATATION «ANTI-PANIQUE»**

**Démarche à effectuer**

Votre enfant doit se rendre en piscine ou plan d'eau pour effectuer ce test. Seules les personnes titulaires du :

- Titre de maître-nageur sauveteur
- BNSSA (Brevet National de Sécurité de Sauvetage Aquatique)
- BEES (Brevet d'État d'Éducateur Sportif) dans l'activité nautique ou aquatique peuvent faire passer ce test

Remettez-lui ce document

Une fois le test effectué, le maître nageur sauveteur complètera l'attestation ci-dessous.



**DOCUMENT A FAIRE PARVENIR A CROQ' VACANCES  
ET A CONSERVER PAR LE PARTICIPANT A LA FIN DU SEJOUR**

**TEST PREALABLE  
A LA PRATIQUE DES ACTIVITES AQUATIQUES ET NAUTIQUES  
TEST DE NATATION «ANTI-PANIQUE»**



Je soussigné :

Nom : .....

Prénom : .....

- titulaire du titre de maître nageur sauveteur
- titulaire du brevet national de sécurité aquatique
- titulaire du brevet d'Etat d'éducateur sportif pour l'activité
- représentant des autorités de l'éducation nationale dans le cadre scolaire.

Lieu d'exercice : .....N° BEESAN : .....

**atteste que l'enfant :**

Nom : .....

Prénom : .....

possède la capacité à se déplacer dans l'eau sans présenter de signe de panique dans le cadre du test défini à l'arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R. 227-13 du code de l'action sociale et des familles.

Le test a été réalisé :

- avec brassière     sans brassière (obligatoire pour le séjour «Sports Aventures en Montagne»)

Signature de l'Éducateur Sportif :

Fait à : .....

Le : .....

Tampon de l'organisme / de l'établissement du signataire :

**Arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R.227-13 du CASF**

Test : Effectuer un saut dans l'eau, réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes, réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes, nager sur le ventre pendant vingt mètres, franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant.  
Epreuves effectuées en piscine, avec ou sans brassière de sécurité.